

**REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un et le 8 décembre à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 2 décembre 2021 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Symphorien-le-Valois.

**Présents :** Mesdames Michèle BROCHARD, Rose-Marie LELIEVRE et Stéphanie MAUBE, Messieurs David CERVANTES, Marc FEDINI, Christophe GILLES, Alain LECLERE, Henri LEMOIGNE, Roland MARESCO, Jean-Marie POULAIN, et Thierry RENAUD.

**Excusée :** Madame Anne HEBERT.

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de votants : 11

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif et de la délibération DEL20200722-165 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 transmise à la sous-préfecture de Coutances le 27 juillet 2020.

Décision exécutoire affichée

**DEC2021-023-BUREAU**

le ...05.../...01.../2022

**TOURISME : Modifications et créations de nouveaux tarifs pour des prestations touristiques**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération DEL20201126-278 en date du 26 novembre 2020 validant la transformation de la forme juridique de l'Office de tourisme et la fin de la régie sous forme de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) pour l'intégrer dans le budget principal à compter du 1er janvier 2021,  
Vu la délibération DEL20210923-167 du 23 septembre 2021 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire et notamment l'autorisant à fixer les tarifs des produits vendus dans le cadre des activités organisées par la communauté de communes,

Considérant que l'Office du tourisme communautaire est amené à vendre des produits, des animations ou des prestations,

Considérant l'augmentation du prix des topoguides déjà vendus au sein de l'office de Tourisme,

Considérant que l'Office de Tourisme proposera prochainement à la vente le livre édité par Local Manche sur des recettes « La Manche dans l'assiette » 100 % Local Manche,

Considérant la nécessité de créer un tarif pour les scolaires de la Communauté de Communes dans le cadre des visites guidées de l'Abbaye de Lessay,

Considérant la nécessité de créer un tarif d'adhésion dans le cadre de la labélisation des structures touristiques au label « Accueil Vélo » et sachant que la communauté de communes va devenir « évaluateur » de ce dispositif,

Considérant les propositions de la commission « attractivité touristique » réunie le 6 décembre 2021,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de valider la modification et la création des tarifs pour les produits « boutiques », les prestations et les animations de l'office du tourisme suivants :

Types de produits	Nouveaux Tarifs en € TTC par produit
TOPOGUIDE Le PNR à pied	14,90 €
TOPOGUIDE Le Tour du Cotentin	15,90 €
TOPOGUIDE La Manche à pied	15,40 €
La Manche dans l'assiette	25,00 €

Types de prestations	En € TTC par structure
Labélisation de la marque Accueil Vélo	200 €

Les recettes générées par cette prestation seront intégrées au budget de la collectivité.

- d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- d'autoriser le Président à percevoir les recettes afférentes à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

Le Président,

Henri LEMOIGNE



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20211208-DEC2021-23-BURB-AU  
Date de télétransmission : 05/01/2022  
Date de réception préfecture : 05/01/2022